

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 février 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

Noëlla Comtois,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1^{er} février 2019;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Félicitations/Monsieur Gilles Bilodeau;

2019-02-35 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2019 :

2019-02-36 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2019-02-37 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

TRÉSORERIE : (SUITE)

QUE la liste des revenus du mois de janvier 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-02-38 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 72 413,65 \$ (dépôt direct des salaires) et 1 892 950,77 \$ pour le mois de janvier 2019 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JANVIER 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 janvier 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 janvier 2019.

LETTRE DE DÉMISSION - GHLAIN FRÉCHETTE, POMPIER VOLONTAIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Ghislain Fréchette, pompier volontaire, effective le 7 janvier 2019.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

LFR GESTION IMMOBILIÈRE INC./OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DE TERRAIN DE LA PISTE CYCLABLE :

2019-02-39 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre à *LFR Gestion Immobilière inc.* une partie de terrain (lot 4 907 400) située derrière le 10, rue Ménard au montant de 44 \$ le mètre carré, représentant un montant de 4 645,08 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE ledit terrain aura une superficie approximative de 105,57 m² afin de permettre la construction d'un immeuble six (6) logements au 10, rue Ménard conforme à la réglementation d'urbanisme;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

LFR GESTION IMMOBILIÈRE INC./OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DE TERRAIN DE LA PISTE CYCLABLE : (SUITE)

QUE les élus municipaux demandent qu'un maximum d'arbres soit conservé sur le terrain et à défaut, de procéder à la plantation de nouveaux arbres;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RACCORDEMENT DE LA STATION DU MONT GLEASON :

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des eaux usées ne répond plus aux besoins de la *Station du Mont Gleason* et qu'il est désuet;

CONSIDÉRANT QUE la station touristique est approvisionnée en eau potable par un puits et non un réseau municipal et que les besoins du mont *Gleason* sont toujours croissants;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation de deux (2) conduites (aqueduc et égout) qui desserviraient la *Station du Mont Gleason* par les parties des lots 4 905 757, 4 905 684, 4 905 759, 4 907 206, 4 907 515 et 4 907 516 et portant sur une superficie de **10 427 m²**;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des conduites qui a été retenu pour le projet a été déterminé en fonction de l'état actuel des lieux, soit la présence d'une emprise de 10 mètres comprenant une conduite d'eau pour l'approvisionnement du système d'enneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission dans le dossier numéro 404088 a autorisé une emprise de 10 mètres pour l'implantation d'une conduite d'eau en provenance de la rivière des Pins afin d'alimenter le système d'approvisionnement du système d'enneigement de la montagne;

CONSIDÉRANT QUE la superficie supplémentaire demandée en plus de celle du dossier numéro 404088 correspond à un terrain résidentiel, la traverse de deux (2) rues ainsi qu'un espace dans le stationnement de la *Station du Mont Gleason*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

Nº	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	<p>Le secteur visé en culture est principalement de classe 3-FT.</p> <p>Cette classe de sol correspond à un sol ayant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitant des mesures spéciales de conservation.</p> <p>Le projet, tel que soumis, requiert une servitude pour le passage de deux (2) conduites souterraines, ce qui occasionne peu de conséquences négatives à la pratique d'activités agricoles du site et des sites avoisinants.</p>

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RACCORDEMENT DE LA STATION DU MONT GLEASON : (SUITE)

Nº	Critères	Justifications
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Les possibilités d'utilisation des parties des lots visées à des fins d'agriculture seront peu compromises par la présence des conduites souterraines et de la servitude permanente de 10 mètres. Les conduites seront installées sous la surface du sol, soit à 2 mètres de profondeur.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Le projet visé n'entraîne aucune conséquence négative sur l'utilisation, le développement et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. En effet, l'usage projeté sera enfoui et le projet est situé majoritairement dans une emprise déjà existante à des fins autres que l'agriculture (conduite d'eau de la rivière). Il est également important de spécifier que seulement le lot 4 905 757 est utilisé pour la culture et que les autres parties de lots ont des usages autres que l'agriculture (stationnement, rues, résidence, commerce et rivière).
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Il n'y a pas de distances séparatrices assujetties à un ouvrage souterrain.
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun autre emplacement n'est disponible, car les canalisations doivent être situées entre le nouveau développement et le mont Gleason.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Il n'y a aucun impact sur l'homogénéité, car le secteur environnant est déjà en partie déstructuré et la demande vise une infrastructure souterraine.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Aucune contrainte négative sur la préservation des ressources eau et sol, car les conduites seraient souterraines et nécessiteraient des travaux de forage pour son implantation, ce qui limite grandement son impact sur lesdites ressources.
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Le projet ne comprend aucun morcellement.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Le projet aura un impact très favorable pour le développement économique de la région, étant donné qu'il permettra la desserte en services d'aqueuduc et d'égout pour les installations du mont Gleason. La Station du Mont Gleason est un attrait touristique ayant un impact majeur au niveau régional.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable.

Dossiers à traiter : (suite)

URBANISME : (suite)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RACCORDEMENT DE LA STATION DU MONT GLEASON : (suite)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture (conduites d'aqueduc et d'égout) est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture;

2019-02-40 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, le tout tel qu'amplement décrit dans le document préparé par la firme *Les Services EXP inc.*, en date du 25 janvier 2019, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, à signer le document pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

PG SOLUTIONS/OFFRE DE SERVICES POUR LES NOUVEAUX LOGICIELS DES PERMIS ET DES REQUÊTES :

2019-02-41 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'acquisition du logiciel des permis et des requêtes « Solution Territoire » chez *PG Solutions* de Québec et en autorise le paiement au montant de 13 495 \$ incluant la formation des usagers et plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 21 novembre 2018 signée par monsieur Daniel Rondy, vice-président - ventes et marketing;

QUE ce conseil autorise également le paiement du contrat de support et de mise à jour des licences au montant 2 290 \$ plus les taxes applicables au prorata des mois restants à l'année en cours;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer ladite offre de services pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

EMBAUCHE/TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

2019-02-42 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Charles-Antoine Leclerc de Saint-Georges soit embauché à titre de technicien en aménagement du territoire et qu'il soit désigné pour agir à titre :

- D'inspecteur en bâtiments, pour l'émission des permis et certificats et de l'application de la réglementation d'urbanisme;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

EMBAUCHE/TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : (SUITE)

- De responsable adjoint à l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) et 79.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

QUE monsieur Charles-Antoine Leclerc soit nommé pour agir à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales en remplacement de madame Isabelle Nadeau;

QUE le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux seront conformes aux dispositions de la convention collective des employés municipaux CSN.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION :

2019-02-43 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte les projets de règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement du plan d'urbanisme numéro 269-2019;
- Règlement de zonage numéro 270-2019;
- Règlement de lotissement numéro 271-2019;
- Règlement de construction numéro 272-2019;
- Règlement de conditions d'émission du permis de construction numéro 273-2019;
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 275-2019;
- Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 276-2019;
- Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019;

QUE les présents projets de règlements d'urbanisme ont pour objet de réviser le plan d'urbanisme, de remplacer les règlements d'urbanisme actuels de la Ville (zonage, lotissement, construction, conditions d'émission du permis de construction, projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) ainsi que d'ajouter un règlement d'urbanisme sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;

QUE copie des projets de règlements d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 28 février 2019, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera les projets de règlements d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

ADOPTION/POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

2019-02-44 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte la politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ayant pour but de :

- ✓ Prévenir les risques associés à la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- ✓ Assurer la sécurité des employés, des citoyens et du public en général;
- ✓ Préciser les rôles et responsabilités des divers intervenants;
- ✓ Protéger l'image de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION/POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ADOPTION/POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

2019-02-45 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ayant pour but de :

- ✓ Développer une culture organisationnelle empreinte de respect;
- ✓ Prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser toute forme de harcèlement, psychologique ou sexuel, d'incivilité ou de violence au travail;
- ✓ Préciser les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'organisation en lien avec la présente politique;
- ✓ Gérer et faire cesser efficacement les comportements de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- ✓ Encourager les employés de la Ville de Warwick à dénoncer toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- ✓ Assurer le soutien approprié, dans la mesure où cela lui est possible, aux victimes de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT :

GROUPE GÉOS/OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE CARACTÉRISATION DE SITE PHASE II :

2019-02-46 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate le *Groupe GÉOS* de Québec pour la caractérisation environnementale de site phase II relativement à l'implantation de la nouvelle usine de production d'eau potable et en autorise le paiement au montant de 2 970 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 17 janvier 2019 signée par monsieur Simon David, directeur Centre-du-Québec.

Adoptée.

Dossiers à traiter : (suite)

ENVIRONNEMENT : (suite)

CAMPBELL SCIENTIFIC (CANADA) CORP./CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIVEMENT À L'ABONNEMENT À WEATHERBRAIN :

2019-02-47 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure un contrat d'abonnement au service de traitement de données WeatherBrain avec la société *Campbell Scientific Canada* pour une durée de vingt-quatre (24) mois et en autorise le paiement au montant de 375 \$ mensuellement plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux est et soit autorisée à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

DERBY WARWICK/PRÉSENCE DES POMPIERS ET PRÊT DU RADAR POUR LEUR ACTIVITÉ DU 16 FÉVRIER 2019 :

2019-02-48 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'utilisation du terrain de baseball et d'une partie du dépôt à neige pour le concours d'attelage et de Skijoering ainsi que la vente et la consommation de boissons alcooliques lors du Derby qui aura lieu le 16 février 2019;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour assurer la sécurité lors de cet évènement et l'utilisation de la remorque radar afin d'ajouter un petit défi au parcours;

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE les terrains devront être remis dans leur état initial à la fin de l'activité et à défaut de le faire, des frais seront facturés.

Adoptée.

PRÉVENTION ET FORMATION KINGSEY INC./CONTRAT DE SERVICES POUR LA PRÉVENTION INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite retenir les services de *Prévention et formation Kingsey inc.* dans le cadre d'un mandat de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE *Prévention et formation Kingsey inc.* s'engage à effectuer les inspections des risques élevés et très élevés, telles que prescrites par le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la *MRC d'Arthabaska*, rédiger des plans d'interventions pour les bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Warwick, effectuer les tâches en lien avec le démarrage du système informatique de prévention des incendies (logiciel Target) et effectuer les tâches demandées par le directeur du service incendie en lien avec la prévention incendie, le tout pour un total de 400 heures pour l'année 2019;

Dossiers à traiter : (suite)

Service incendie : (suite)

Prévention et formation Kingsey Inc./Contrat de services pour la prévention incendie : (suite)

2019-02-49 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de retenir les services de *Prévention et formation Kingsey inc.* de Kingsey Falls dans le cadre d'un mandat de prévention des incendies, selon les dispositions du contrat joint en annexe pour en faire partie intrégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

Autorisation/achat d'équipements :

2019-02-50 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter les équipements suivants (taxes non incluses) et en accepte le paiement :

Arsenal de Drummondville

• 2 X lances TFT 1 ½	995,00 \$/unité.....	1 990 \$
• 2 X lances TFT 2 ½	1 090,00 \$/unité.....	2 180 \$
• 1 X ensemble de décontamination DECON PAK	1 050 \$	
• 1 X coupe pare-brise Ryhno (la démo)	800 \$	
• 1 X lame Glass Master.....	55 \$	
TOTAL		6 075 \$

Adoptée.

Travaux publics et hygiène du milieu :

Autorisation/Vente des Trackless, modèles MT5 et MT6 :

2019-02-51 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de procéder à la vente des Trackless, modèles MT5 et MT6 par appel d'offres par le biais des services de vente du Centre de services partagés du gouvernement du Québec.

Adoptée.

Ministère des transports/Problématique aux nouveaux feux de signalisation - Rue du Cimetière :

CONSIDÉRANT QUE des nouveaux feux de signalisation ont été installés à l'intersection des routes 116 et Saint-Albert en novembre 2018;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROBLÉMATIQUE AUX NOUVEAUX FEUX DE SIGNALISATION - RUE DU CIMETIÈRE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, les conducteurs qui veulent sortir de la rue du Cimetière ont beaucoup de difficulté à s'engager sur la route Saint-Albert, car la voie est souvent bloquée par les automobilistes qui attendent à la lumière;

CONSIDÉRANT QUE de plus, lorsqu'un véhicule provient de la rue de l'Hôtel-de-Ville ou de la route 116 Est pour tourner dans la rue du Cimetière, nous observons une ligne d'attente qui s'étend jusque dans l'intersection et nuit à la circulation le temps que la rue du Cimetière soit accessible, car les usagers qui attendent à la lumière bloquent la rue du Cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Cimetière donne accès à un développement de trente-trois (33) résidences, une usine de portes et fenêtres avec plus de soixantequinze (75) employés avec camions et véhicules et bien sûr le cimetière de Warwick;

2019-02-52 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick compte sur l'expertise du ministère des Transports pour trouver une solution à cette problématique ayant pour but de faciliter la circulation à l'entrée et à la sortie de la rue du Cimetière.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

2019-02-53 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Centre-Sportif pour un montant subventionné de 21 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du Centre-Sportif dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

TEC TRANSPORT EXPERT-CONSEIL INC./ABONNEMENT ANNUEL :

2019-02-54 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement des frais d'abonnement annuel à *TEC Transport Expert-Conseil inc.* de Plessisville pour l'année 2019 au montant de 120 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INSCRIPTION À LA FORMATION « LES PROGRAMMES D'AIDES FINANCIÈRES COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT » :

2019-02-55 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer à la formation en ligne offerte par la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, soit « Les programmes d'aides financières comme outil de développement » le 26 février 2019;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à la *FQM* au montant de 60 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/REMERCIEMENTS ET RENOUVELLEMENT ADHÉSION :

2019-02-56 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019 à titre de gouverneur de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* au montant de 500 \$ taxes incluses.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES BOIS-FRANCS/ANNONCE DANS LE BOTTIN DE L'EXPOSITION DE VICTORIAVILLE :

2019-02-57 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son annonce dans le bottin de la 161^e *Exposition agricole de Victoriaville* qui aura lieu du 10 au 14 juillet 2019 et en autorise le paiement au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/REMBOURSEMENT DES FRAIS :

2019-02-58 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de rembourser les frais de l'examen d'admission et de la cotisation de l'*Ordre des urbanistes du Québec* ainsi que les frais relatifs à l'*Office des professions du Québec* à la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard et en autorise le paiement pour un montant total de 400,67 \$ taxes incluses.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES : NOUVELLES OBLIGATIONS ET MANIÈRES DE FAIRE » :

2019-02-59 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES : NOUVELLES OBLIGATIONS ET MANIÈRES DE FAIRE » : (SUITE)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soient autorisées à participer à la formation « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire » le 19 mars prochain à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 659 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-02-60 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 14 janvier au 1^{er} février 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX :

2019-02-61 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 261-2018 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION :

2019-02-62 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-2019 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES :

2019-02-63 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement régissant la démolition d'immeubles.

Amélie Hinse

AFFAIRE NOUVELLE :

FÉLICITATIONS/MONSIEUR GILLES BILODEAU :

CONSIDÉRANT les 50 ans de bénévolat de monsieur Gilles Bilodeau dans l'organisation du hockey mineur en tant qu'entraîneur, gouverneur et président ainsi que pour ses 25 années d'implication sur le conseil d'administration de l'aréna Jean-Charles-Perreault, sans oublier la présidence d'honneur du Tournoi atome Yum Yum pendant cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT toutes ces années de bénévolat, son implication colossale et les nombreuses heures de travail de cet homme d'engagement;

2019-02-64 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Warwick remercie monsieur Gilles Bilodeau pour toutes ses années de bénévolat qui ont porté fruit de la plus belle façon qui soit par le plaisir évident que les jeunes hockeyeurs ont eu à évoluer dans l'organisation du hockey mineur de Warwick.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucun.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-02-65 À vingt heures, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*